

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de mai 2023, à dix-huit heures trente (18 h 30), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est absent monsieur Michel Kowalew.

Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Une première période de questions réservée au public débute à 18 h 41 et prend fin à 18 h 42.

#### **NOTE                    COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

#### **Rés # 23-05-01            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Rés # 23-05-02            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

#### **Rés # 23-05-03            COMPTES**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2309210 à C2309235, L2300009 à L2300010 et P2300157 à P2300190)	113 639,07 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	39 575,11 \$
- Frais de déplacement	577,65 \$
<b>TOTAL</b>	<b>153 791,83 \$</b>

**Rés # 23-05-04 ADOPTION DE LA CÉDULE DE VACANCES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2023**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la cédule de vacances des employés pour l'année 2023, soit :

<input type="checkbox"/>	<b>Madame Sylvie Foster</b>					
	- du 03 juillet	au	07	juillet	2023	(1 semaine)
	- du 24 juillet	au	12	août	2023	(3 semaines)
	- du 01 septembre	au	09	septembre	2023	(1 semaine)
<input type="checkbox"/>	<b>Monsieur Gérald Bouchard</b>					
	- du 22 mai	au	28	mai	2023	(1 semaine)
	- du 19 juin	au	24	juin	2023	(1 semaine)
	- du 14 août	au	27	août	2023	(2 semaines)
	- du 11 septembre	au	17	septembre	2023	(1 semaine)
<input type="checkbox"/>	<b>Madame Christine Dufour</b>					
	- du 20 mars	au	24	mars	2023	(1 semaine)
	- du 10 juillet	au	21	juillet	2023	(2 semaines)
	- du 18 septembre	au	22	septembre	2023	(1 semaine)
	- 5 jours mobiles					(1 semaine)
<input type="checkbox"/>	<b>Madame Josyane Gauthier</b>					
	- du 28 août	au	02	septembre	2023	(1 semaine)
	- du 02 octobre	au	07	octobre	2023	(1 semaine)
<input type="checkbox"/>	<b>Madame Jessie Aupin</b>					
	- du 20 août	au	02	septembre	2023	(2 semaines)
<input type="checkbox"/>	<b>Monsieur Stéphane Dufour</b>					
	- du 16 juillet	au	22	juillet	2023	(1 semaine)
	- du 1 <sup>er</sup> octobre	au	07	octobre	2023	(1 semaine)
<input type="checkbox"/>	<b>Monsieur Gérard Maltais</b>					
	- du 16 juillet	au	29	juillet	2023	(2 semaines)
	- du 13 août	au	26	août	2023	(2 semaines)
	- du 08 octobre	au	14	octobre	2023	(1 semaine)

**Rés # 23-05-05 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'OH DE CHARLEVOIX-EST POUR 2022**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier de l'Office d'Habitation (OH) de Charlevoix-Est, pour l'année se terminant le 31 décembre 2022, présenté en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale, chiffrant un déficit de 4 182 \$ pour celui de Saint-Siméon. Que la Municipalité accepte de payer sa contribution financière représentant 10% du susdit déficit.

c.c. OH de Charlevoix-Est.

#### **Rés # 23-05-06 BUDGET PARTICIPATIF 2023**

Suite aux résultats des votes de la population de la Municipalité de Saint-Siméon, qui se résume ainsi :

- |  |    |
|--|----|
| - jeux gonflables                          | 07 |
| - plantation d'arbres fruitiers            | 39 |
| - installation de trois (3) boîtes de dons | 46 |
| - mise en place d'une trampoline géante    | 96 |

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de retenir le projet de trampoline géante. Que ledit projet soit géré par la SDEDS, le conseil s'engageant à lui verser une aide financière visant à assumer la dépense nette.

#### **Rés # 23-05-07 SUPPRESSION D'UNITÉS D'ÉVALUATION INACTIVES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la FQM Services, coopérative de solidarité de supprimer du rôle d'évaluation de notre Municipalité les matricules inactifs n'ayant aucun solde dû d'inscrit.

Que madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à signer le « Formulaire de demande d'épuration des fichiers EV ».

#### **Rés # 23-05-08 COUVERTURES OPTIONNELLES EN ASSURANCES**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser notre courtier en assurances municipales, Tremblay Assurance, que nous refusons les protections optionnelles proposées, soit :

- augmenter la limite d'assurance-responsabilité ;
- ajouter l'assurance « frais de justice » ;
- ajouter l'assurance « tremblement de terre ».

#### **Rés # 23-05-09 PAIEMENT FACTURE SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de notre contribution pour les services de la Sûreté du Québec au montant total de 111 964 \$ payable en deux (2) versements égaux les 30 juin et 31 octobre 2023.

**Rés # 23-05-10      SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'INTERVENTION  
D'URGENCE DE SAINT-SIMÉON**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter quelques modifications à notre Service de sécurité en incendie, soit :

- dorénavant, le nom dudit service sera « *Service de protection incendie et d'intervention d'urgence de Saint-Siméon* » ;
- l'âge d'embauche d'un nouveau pompier passera de 18 à 16 ans. Le candidat embauché devra détenir une autorisation écrite d'au moins un (1) de ses parents ;
- démarrer un projet de « pompiers juniors », afin d'intégrer des jeunes de 12 à 16 ans dans le susdit service ;
- procéder à une nouvelle campagne de recrutement.

**Rés # 23-05-11      MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 23-04-11 - REMANIEMENT  
DU PERSONNEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution N° 23-04-11 remaniant le personnel affecté au service des travaux publics de la manière suivante :

- Monsieur Jean-François Belley devient plutôt « directeur adjoint par intérim » à temps complet à l'année. En hiver, il cumulera les fonctions de déneigement, conciergerie, entretien de la piste de ski de fond et entretien préventifs des bâtiments ;
- Ajouter que madame Jessie Aupin devient dorénavant à temps plein saisonnier pendant six (6) mois et à temps partiel pour une autre période six (6) mois, soit pendant l'hiver. L'attribution du poste de « conciergerie » lui étant retiré à sa demande.

**Rés # 23-05-12      EMBAUCHE DE DEUX (2) JOURNALIERS**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de deux (2) ouvriers de voirie, soit :

- M. Mathieu Lemelin à temps complet saisonnier avec une période probation de six (6) mois.
- M. Jean-Pierre Tremblay à temps partiel.

**Rés # 23-05-13      PRIX REÇUS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX  
GRANULAIRES POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à des demandes de prix pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2023 auprès des entreprises suivantes :

- Fernand Harvey & fils inc.
- Excavation Pascal Lavoie
- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.
- Aurel Harvey
- Morneau & Tremblay inc. ;
- Béton Dallaire Entrepreneur inc. ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacun des matériaux granulaires lorsque nous en aurons besoin.

Cette résolution ne s'applique pas lors de procédures d'appel d'offres.

**PRIX REÇUS  
MATÉRIAUX GRANULAIRES pour 2023**

<b>MATÉRIEL</b>	<b>Morneau Tremblay</b>	<b>Béton Dallaire</b>	<b>Aurel Harvey</b>	<b>Pascal Lavoie</b>	<b>Fernand Harvey</b>	<b>Jocelyn Harvey</b>
Pierre nette brune ¾ pouce	22,50\$/t.m.	n/a	17,00\$/t.m.	22,00\$/t.m.	<b>14,25\$/t.m.</b>	n/a
Pierre nette brune 4 à 6 pouces	25,50\$/t.m.	n/a	15,00\$/t.m.	20,60\$/t.m.	<b>11,75\$/t.m.</b>	n/a
Pierre brute 6 à 8 pouces	25,50\$/t.m.	n/a	15,00\$/t.m.	20,60\$/t.m.	<b>11,75\$/t.m.</b>	n/a
Sable à compaction	6,00\$/t.m.	n/a	8,00\$/t.m.	5,75\$/t.m.	<b>5,00\$/t.m.</b>	n/a
Poussière de pierre bleue	<b>19,25\$/t.m.</b>	n/a	30,00\$/t.m.	19,75\$/t.m.	22,00\$/t.m.	n/a
Gravier 0 3/4	14,50\$/t.m.	n/a	13,00\$/t.m.	14,75\$/t.m.	<b>10,50\$/t.m.</b>	n/a
Terre noire tamisée	30,00\$/t.m.	n/a	45,00\$/m.c.	31,75\$/m.c.	<b>22,75\$/m.c.</b>	n/a
Emprunt classe B	<b>5,25\$/t.m.</b>	n/a	7,75\$/t.m.	5,50\$/t.m.	7,50\$/t.m.	n/a

**Rés # 23-05-14      EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE PROJET « PAVL 2022 » - CHEMINS DE PORT-AU-PERSIL ET MC LAREN**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un emprunt temporaire sous forme de marge de crédit pour un montant maximum de 3 592 740 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Estuaire en vue de financer les coûts du projet « PAVL 2022 », relatif aux travaux de restauration des chemins de Port-au-Persil et Mc Laren, en attendant les subventions à recevoir et le financement permanent.

**Rés # 23-05-15      PROGRAMME « STRUCTURE CHANTIER URBAIN »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de participer, pour une somme de 5 000 \$ au programme « Chantier Urbain » pour l'embauche de cinq (5) personnes. Ledit programme prend en charge le salaire des employés et d'un superviseur, ainsi que les avantages sociaux. La Municipalité quant à elle devra leur fournir un véhicule, l'outillage et le matériel requis. Les employés devant être attitrés à des tâches municipales pour un maximum de quatre (4) jours par semaine.

**Rés # 23-05-16           FORMATION EN ESPACE CLOS ET DE SIGNALEURS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser nos employés des travaux publics à suivre les formations en ligne suivantes :

- cinq (5) employés en formation « espaces clos » donnée par « le Groupe Accisst », au coût total de 1 175 \$ chacun ;
- trois (3) employés en formation « signaleurs de chantiers routiers avec attestation », au coût de 308,36 \$ chacun.

**Rés # 23-05-17           ABROGER LA RÉOLUTION N° 23-03-08 – BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution N° 23-03-08, relative à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du « Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains » pour l'achat et l'aménagement de bornes de recharge pour les vélos électriques. Celle-ci n'étant pas conforme au guide du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**Rés # 23-05-18       PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) POUR LE PROJET « BRANCHEZ VOS VÉLOS »**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 7 265,80 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES  
MOTIFS,

sur la proposition de madame Martine Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Harvey, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Josyanne Gauthier est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Rés # 23-05-19      AFFECTATION DE NOTRE RÉSERVE DE « PLACE MODESTO-ZADRA**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter notre réserve de « Place Modesto-Zadra » d'une somme de 5 500 \$ afin de couvrir les frais d'achat et d'aménagement de bornes de recharge pour les vélos électriques.

**Rés # 23-05-20      ACCORD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE CONTOURNEMENT DU POSTE DE SURPRESSION DE LA RUE SAINT-LAURENT ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE LOWE**

ATTENDU                    la recommandation de notre firme d'ingénieur, ARPO - Groupe conseil, suite à l'ouverture des soumissions reçues le 27 avril 2023, pour la réalisation des travaux de contournement du poste de surpression de la rue Saint-Laurent et de réfection des infrastructures de la rue Lowe ;

EN  
CONSÉQUENCE            sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit la « SIMTREX inc. », pour la somme de 928 744,14 \$ (taxes incluses), tel que recommandé par la firme Arpo Groupe-conseil suite à l'analyse des soumissions, le tout conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Rés # 23-05-21      FORMATION EN EAU POTABLE POUR LE DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un mandat au « CÉGEP de Saint-Laurent » pour la formation « OTUFD-ND-ORD – Eau souterraine avec et sans filtration et réseau », donnée en visioconférence à monsieur Jean-François Belley, selon sa proposition soumise le 14 avril 2023, soit 2 960 \$ (plus taxes).

**Rés # 23-05-22      NOMINATION D'UNE INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Josyanne Gauthier au poste « d'inspectrice municipale adjointe à la délivrance des permis ». Elle est, par la présente, autorisée à signer et émettre les différents permis.

**Rés # 23-05-23      RATIFIER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À TOURISME CHARLEVOIX – SAINT-SIM EN CHANSON**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier une demande d'aide financière auprès de Tourisme Charlevoix au montant de 7 500 \$, dans le cadre du programme « EDTEC » pour l'activité « Saint-Sim en Chanson ».

**Rés # 23-05-24           EMBAUCHE DES MONITEURS DU CAMP DE JOUR**

Suite aux entrevues réalisées par la coordonnatrice en loisirs, accompagnée d'un élu, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation d'embaucher les monitrices suivantes pour le Camp de Jour 2023, soit : mesdames Laurie Tremblay, Lysann Tremblay et messieurs Alexis Lajeunesse et Éloi Tremblay.

**Rés # 23-05-25           ACTIVITÉ VENTE DE DÉBARRAS ET ENTREPRENEURS EN HERBE**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de tenir les activités « vente de débarras et entrepreneurs en herbe » le samedi 3 juin 2023, à la Place Modesto-Zadra.

**Rés # 23-05-26           FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de défrayer les frais relatifs au « Festival des pompiers de Charlevoix » qui se tiendra 11 et 12 août prochain à la Base de Plein Air du lac Nairn de Saint-Aimé-des-Lacs.

**CORRESPONDANCE :**

- **CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE CHARLEVOIX**  
Remerciements pour l'aide financière accordée.
- **EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA**  
Accorde à notre Municipalité une aide financière pour un (1) emploi dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada ».
- **PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS**  
Refus de notre demande d'aide financière.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 23 et prend fin à 19 h 37.

**Rés # 23-05-27           FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.



Il est 19 h 37.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale